

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
du Grand Roye**

DL2019/068

L'an deux mille dix neuf, le 26 septembre, à 18h00 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Roye régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des Fêtes de la commune d'ETELFAY, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Bénédicte THIEBAUT, Présidente.

Conseillers présents 57/93	CARPENTIER Sébastien, DEMARCY Brigitte, MONARD Michel, DUPUIS Bernard, CRESPEL Jean-Marie, BAUWENS Noël, d'HULST Philippe, KELLER Joël, GUERLE Thierry, FOIREST Emile, NIQUET Jean-François, DESTOMBES Jean-Pierre, VANSTEENKISTE Martine, BALZOT Xavier, LAMAIRE François, MOREL Nadine, HOUSSE Francis, WARME Denis, LEFEVRE Pascal, DECLERCQ Benoit, BRIATTE Gérard, RIGAUX Eric, LECOQ Jackie, RIBAU COURT Xavier, BAYARD Bertrand, CARRE Jean-Marie, BOQUET Frédérick, MORAND Serge, BONNARD Gaël, CARPENTIER Isabelle, RIGOLET Jeannine, DURIEUX Isabelle, HEINTZ Jean, CARPENTIER Dominique, PARMENTIER Christian, LHEUREUX Tony, BARBIER Isabelle, QUIGNON Catherine, SOISSON Patricia, DEVISMES Brigitte, THIEBAUT Bénédicte, CHOISY Michel, DELNEF Pascal, CANTREL Freddy, HEROUART Josiane, GUIBON Eric, GRIMAUX Patricia, LARTILLOT Jacqueline, RAMU Jean-Pierre, MORAND Jean-Marc, PLET Frédérique, DESPREZ Chantal, LEROYER Anne, SUIN Joël, CLABAULT James, LEFEVRE Maurice, GHEERAERT Jean-Marc.
Conseillers excusés 27/93	DELAPORTE Marjorie, DEJAIFFE Xavier, BASSET Thomas, DHILLY Jean-Pierre, PILLON Sylvain, PRADEILHES Jean-Claude, HOF Jean-Michel, GUYOT Gauthier, FIEVEZ Dominique, DUCAUQUY Jean-Claude, BAUDUIN Valérie, GOUSSEN Pierre, SOUFFLET Alain, FOUASSIER Nathalie, GUYON Jean-Luc, PERIN Marie-Lise, BARTHE Claude, FARDEL Pierre, RODRIGUES Ghislaine, DUPRE Marc, SENKEZ Emilie, COMYN Gérard, HAGUET Philippe. CLEUET Madeleine (départ à 20h17), LE REVEREND Jérôme (départ à 20h03), LAUTER Jean-Louis (départ à 19h37), DUMONT France (départ à 20h02).
Conseillers absents 3/93	GARRET Bertrand, FERAUX Valentin, DUMONT Christophe.
Conseillers représentés par pouvoir 6 / 93	<i>CHIRAT Michel à SUIN Joël, LEFEBVRE Françoise à GUIBON Eric, LEMAIRE Philippe à CANTREL Freddy, HERTOOUT Christophe à SOISSON Patricia, PELLE-LEFEVRE Jean-François à CHOISY Michel, CORNU Fanny (départ à 19h30 pouvoir à Delnef Pascal).</i>
Le quorum (47/94) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L2121-17 du CGCT.	
Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 63	

OBJET : Approbation du programme Erosion-Bassin versant et de son plan

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

SLO

ID : 080-200070977-20190926-DL2019068-DE le

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil le contenu du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les sous bassins de Montdidier, Hargicourt et d'Assainvillers et l'historique des démarches entreprises dans le cadre de cette opération.

Le montant total estimatif de ce programme d'actions s'élève à 420 000,00 € décomposé de la manière suivante :

- Les travaux d'aménagement en eux-mêmes (zones de rétention du ruissellement, fossés et ouvrages d'hydraulique douce) évalués à 87 000,00 €.
- Les opérations pluriannuelles de maintenance et d'entretien pour un montant de 209 000,00 €,
- Les acquisitions foncières et frais connexes à la charge des communes de Montdidier et de Trois-Rivières (Hargicourt) estimés 114 000,00 €
- Les frais d'enquête publique évalués à 10 000,00 €,

Le programme pourra bénéficier, auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie et du FEDER, d'un financement dans le cadre du Plan Somme 2015-2020 jusqu'à 80 % (fiche action 18). La part résiduelle, hors acquisitions foncières sera prise en charge par la Communauté de Communes du Grand Roye, maître d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes du Grand Roye en matière de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols,

Vu le programme pluriannuel d'actions établi par la chambre d'agriculture de la Somme sur les sous bassins de Montdidier, Hargicourt et d'Assainvillers,

Vu les résultats de la démarche de concertation menée par le « Pôle érosion » de l'EPTB Somme - AMEVA et de l'association SOMEA auprès des agriculteurs et propriétaires de terrain concernés,

Vu les subventions mobilisables sur cette thématique dans le cadre de la fiche action 18 du Plan Somme 2015-2020,

Vu le dossier d'enquête publique pré-validé par les services de la DDTM de la Somme pour les procédures de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale du programme,

DECIDE :

- **D'approuver le principe et les grandes caractéristiques du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les sous bassins de Montdidier, d'Hargicourt et d'Assainvillers ainsi que sa réalisation sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Grand-Roye,**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération et à lancer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

Pour : 61

Contre : 1

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

La Présidente,
Madame Bénédicte THIEBAUT



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.